



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Christian VACHIER.**

PROCURATION : **Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.**

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

OBJET : **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 – Commune M14 – 236.**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341.1, L 2342.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur municipal de Barcelonnette et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Christian VACHIER.**

PROCURATION : **Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.**

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

OBJET : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – 237.**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2341.1, L 2342.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2.

Vu la délibération en date du 8 avril 2023 approuvant le budget primitif.

Vu les décisions modificatives en date du 3 juillet 2023, du 6 octobre 2023 et du 4 décembre 2023.

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu cet exposé,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane LECAS 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce compte administratif.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le 1^{er} adjoint au maire,

Stéphane LECAS,




POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Christian VACHIER.

PROCURATION : Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – 238.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
- 462 907.74 €		511867.45 €	Dépenses 387634.54 €	- 164 941.47 €	- 115981.76 €
+ 382 648.26 €		+ 153794.91€	Recettes		+ 536443.17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 004-210400768-20240410-AFFECTATION_238-DE

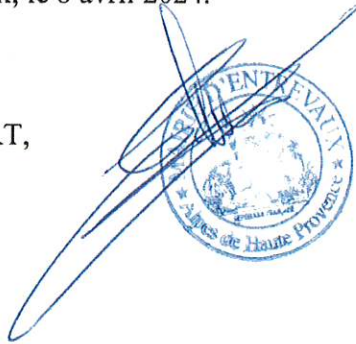
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2023	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		115 981.76 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		115 981.76 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		420 461.41 €
Total affecté au c/ 1068 :		115 981.76 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2023	
Déficit à reporter (ligne 001)		48 959.51 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Christian VACHIER.

PROCURATION : Franck ROUGEAU a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 10

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX – 239.

Monsieur le maire rappelle la loi des finances et l'introduction de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle également la commission des finances et le souhait de ne pas augmenter le taux des impôts locaux.

Ainsi les taux pour l'année 2024 sont les suivants :

Foncier bâti : 45.05 %

Foncier non bâti : 66.19 %

Taxe d'Habitation Résidences Secondaires : 15,50 %

Cette délibération est adoptée à la majorité :

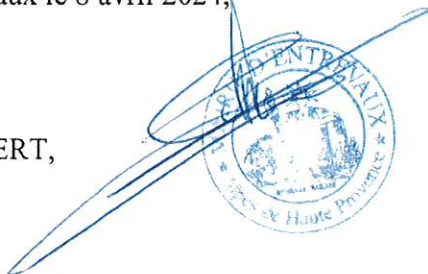
Madame Muriel CHRISTIAN et Monsieur Daniel COTTON s'abstiennent.

Madame France LOMBARD vote contre.

Fait à Entrevaux le 8 avril 2024,

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle polyvalente en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Christian VACHIER.

PROCURATION : Franck ROUGEAUD donne pouvoir à Dominique LACOMMARE.

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

OBJET : BUDGET PRIMITIF M 57 – DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES
ARTICLE 65748 - 240.

Le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 21 450 € prévue à l'article 65748 comme détaillé ci-dessous:

ORGANISMES	2023 Pour mémoire	2024 Proposition	Vote conseil
AMICALE POMPIERS	1 000	1 000	1 000
AMICALE PERSONNEL	500	800	800
APPE	1 800	1 800	1 800
ASE	2 500	2 500	2 500
APEE	1 000	1 200	1 200
COMITE DU PLAN	1 200	2 000	2 000
COMITE DES FETES ENTREVAUX	1 800	1 500	1 500
COMITE DE BAY	500	2 000	2 000
ECCE	0	0	0
CLAA	0	0	0
FOOTBALL CLUB DES VALLEES	1 000	500	500
ENCHANTEURS ENTREVALAIS	0	0	0
FOYER SOCIO EDUCATIF ANNOT	300	300	300
RVV	0	0	0
TENNIS CLUB DES VALLEES	0	500	500
INFO DES VALLEES	0	0	0
LES ZAZOUS	0	0	0
LES CHATS DU MERCANTOUR	300	300	300
GRIMALDI FM	500	250	250



Département des Alpes-de-Haute-Provence
Canton de Castellane

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 004-210400768-20240411-BUDGET_M57-DE



MUSEE DE LA MOTO	0	0	0
VAAF	0	0	0
HEBERGEURS D'ENTREVAUX	1 000	1 000	1 000
ASSOCIATION DU BENIN	200	0	0
PACTE 04	4 500	3 000	3 000
LA GARDE ENTREVALAISE	500	1 000	1 000
ASSOCIATION EVA	2 500	800	800
CHEVALIERS D'ENTREVAUX	0	1 000	1 000

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Christian VACHIER.**

PROCURATION : **Franck ROUGEAUD donne pouvoir à Dominique LACOMMARE.**

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

OBJET : **SUBVENTION D'EQUILIBRE EAU ET ASSAINISSEMENT - 241.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le budget de l'eau et de l'assainissement et les nombreux travaux intervenus au Plan d'Entrevaux dans le cadre de la résorption des fuites. A ce jours deux kilomètres ont été réalisés sur plusieurs exercices.

Au vu de l'importance de ces travaux et de leur amortissement le budget de l'eau et de l'assainissement ne peut à lui seul absorber de tels travaux et cela même en augmentant drastiquement le coût aux usagers telle que la surtaxe Agence de l'Eau perçue par la commune. L'augmentation des tarifs ne serait pas supportable pour l'usager. L'augmentation des tarifs ne serait pas supportable pour l'usager.

Il est donc proposé d'équilibrer ce budget par une subvention d'équilibre de 40 000 € en provenance du budget principal.

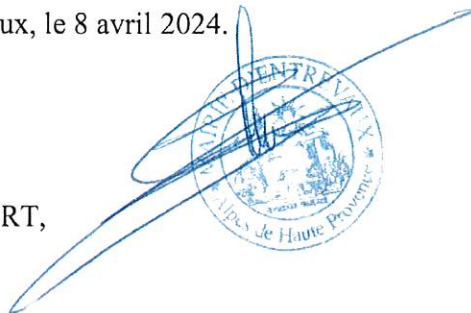
Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, accepte d'équilibrer le budget de l'eau et l'assainissement par une subvention d'équilibre de 40 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.**

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - 242.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2024 qui se traduit par les chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 814 314,41 €

Dépenses : 1 814 314,41 €

Section d'Investissement

Recettes : 829 223,10 €

Dépenses : 829 223,10 €

Le budget primitif est adopté à la majorité :

Madame France LOMBARD vote contre.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT
2023 - 243.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341.1, L 2342.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur municipal de Barcelonnette et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la M 49.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.**

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 11

OBJET : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 - 244.**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2341.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2.

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu cet exposé,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane LECAS, 1^{er} Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif eau et assainissement.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Stéphane LECAS,



**POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ.**



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.**

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : **13**

Présents : **12**

Votants : **12**

OBJET : **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – EAU ET ASSAINISSEMENT - 245.**

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREM ENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses	
INVEST	10 577.57 €		-29828.18€	19493.53 €	- 24149.20€
				Recettes	
				14599.94 €	
FONCT	32 703.90 €	0,00 €	8863.97 €		41567.87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 004-210400768-20240411-AFFECTATION_245-DE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2023	41567.87 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		24149.20
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		17418.67
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2023	
Excédent à reporter (ligne 001)		19 250.61 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 - 246.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement qui se traduit par les chiffres suivants.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 97 494.61 €

Dépenses : 97 494.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 281 985.07 €

Dépenses : 281 985.07 €

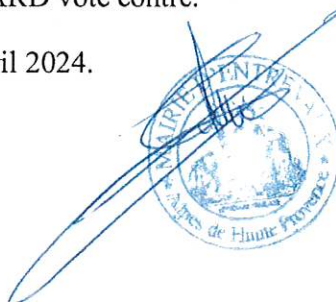
Le conseil municipal à la majorité vote le budget primitif de l'eau et de l'assainissement.

Madame France LOMBARD vote contre.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION CAMPING 2023 - 247.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341.1, L 2342.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur municipal de Barcelonnette et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du camping.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 11

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING 2023 - 248.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2341.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2.

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu cet exposé,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane LECAS, 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du camping.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Stéphane LECAS,




POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ.



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – CAMPING - 249.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALIS ER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1945.32		- 6550.84 €	Dépenses 0 €	- 8496.16 €
FONCT	33325.82 €	0,00 €	+ 2901.69 €	Recettes 0 €	+ 34282.19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 004-210400768-20240411-BUDGET_2023_249-DE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2023	34282.19 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		8496.16 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		25786.03 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
26		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2023	
Déficit à reporter (ligne 001)		8496.16 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.**

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF CAMPING 2024 - 250.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2023 du camping qui se traduit par les chiffres suivants.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 41 632,57 €

Dépenses : 41 632,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 25 215,23 €

Dépenses : 25 215,23 €

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif du camping.
Madame France LOMBARD s'abstient.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.**

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 – Service Extérieur des Pompes Funèbres - 251.**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341.1, L 2342.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur municipal de Barcelonnette et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme aux comptes administratifs du service extérieur des pompes funèbres.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 11

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2023 - 252.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2341.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu cet exposé,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Stéphane LECAS, 1^{er} Adjoint au Maire conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Stéphane LECAS,



POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.**

PROCURATION

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES - 253.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	4 566.46 €	0,00 €	- 923.30	0,00 € Recettes		3 643.16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 004-210400768-20240411-AFFECTATION_253-DE



Décide d'affecter le résultat comme suit :

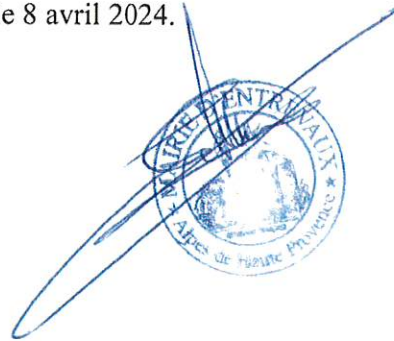
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2023	3 643.16 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		3 643.16 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2023	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : **Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.**

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : **Valérie TASSIN.**

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : **BUDGET M4 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2024 - 254.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget M4 du service extérieur des pompes funèbres qui se traduit par les chiffres suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 5 743.16 €

Dépenses : 5 743.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce budget.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

PRESENTS : Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : DROIT DE CHASSE SUR TERRAINS COMMUNAUX - 255.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 9 octobre 1995 octroyant un droit de chasse à Monsieur Daniel Toche, sous-entendu à l'époque président de la société communale de chasse l'Entrevalaise.

Afin de clarifier ce droit à chasse Monsieur le Maire donne lecture des correspondances reçues de la part de la Société Communale de Chasse l'Entrevalaise et de l'Office Français pour la biodiversité sollicitant :


- Concernant l'OFB une position claire accordant le droit de chasse de la commune à une association nommée.
- Concernant la Société communale de Chasse l'Entrevalaise de se voir accorder un droit de chasse sur les terrains communaux situés sur la rive droite du Var.

Monsieur le Maire propose de préciser concernant la rive gauche du Var de n'autoriser aucun droit de chasse sur les terrains communaux.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir débattu :

- Accorde un droit de chasse à la Société Communale l'Entrevalaise sur l'ensemble des terrains communaux situés en rive droite du Var.
- N'accorde aucun droit de chasse sur les terrains communaux situés en rive gauche du Var.
- Demande en contrepartie un entretien annuel des sentiers et des pistes.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents de délibération.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 
ID : 004-210400768-20240411-CHASSE_255-DE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

PRESENTS : Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGAUD, Christian VACHIER.

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : TARIF CITADELLE – CHEMIN DE RONDE – 256.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 février 2011 fixant divers tarifs pour les visites des monuments du village ainsi que les catégories et sous catégories de tarif.

A ce jour nombreux tarifs ne sont plus utilisés ou obsolètes dans leur montant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de simplifier la tarification comme suit :

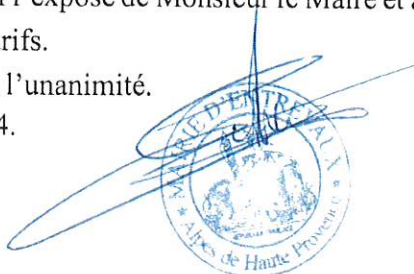
- Entrée citadelle adultes : 5 €.
- Entrée citadelle enfants (jusqu'à 12 ans) : 2 €.
- Chemin de ronde adultes : 3 €.
- Chemin de ronde enfants (jusqu'à 12 ans) : 2 €.
- Pack citadelle/Chemin de ronde : 6 €.
- Pack citadelle/Chemin de ronde enfants : 3 €.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu accepte ces nouveaux tarifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

PRESENTS : Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : TARIF GITE D'ETAPE DE LA POSTE - 257 .

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 février 2011 fixant les tarifs du gîte d'étape de la poste comme suit :

- Adulte la nuitée : 15 €.
- Enfant la nuitée : 11 €.
- Kit drap housse/drap lit/oreiller/personne/nuit : 4 €.

Au vu des tarifs qui se pratiquent ces tarifs sont aujourd'hui inadaptés à la situation économique et au coût de gestion du dit gîte.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Adulte la nuitée : 35 €.
- Enfant la nuitée : 25 €.
- Kit drap/housse/drap lit/oreiller/personne/nuit : 8 €.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 004-210400768-20240411-GITE_257-DE



Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire
accepte ces nouveaux tarifs.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur Daniel COTTON vote contre.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

PRESENTS : Eric BONIFFASI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES : Valérie TASSIN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : TARIF MATRICE CADASTRALE – PHOTOCOPIES - 258.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le secrétariat délivre assez régulièrement des matrices cadastrales aux particuliers qui en font la demande.

Egalement des photocopies sont régulièrement délivrées.

Pour rappel le tarif actuel de délivrance des dites matrices cadastrales est de 2,30 € fixé par délibération du 3 décembre 2001 et les photocopies sont distinguées en photocopies administratives à 0,15 € et photocopies autres à 0,30 €.

Au vu du temps passé et des coûts de gestion il est proposé :

- Matrices cadastrales : 5 €.
- Photocopies tarif unique : 0,30 €.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir débattu, accepte ces nouveaux tarifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,

